

# NOTE DE PRÉSENTATION SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

## MAIRIE DE MESNIL SAINT PERE

### I. Introduction

Conformément à l'article L 2313-1 du Code général des collectivités territoriales, une présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles accompagne le budget primitif et le compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en comprendre les enjeux.

Cette note répond à cette obligation pour la commune de Mesnil-Saint-Père. Elle est consultable sur le site internet de la commune et en mairie.

### II. Le cadre général du budget

Le budget primitif 2026 présente l'ensemble des dépenses et recettes autorisées pour l'année. Il respecte les principes budgétaires fondamentaux : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le conseil municipal a adopté ce budget le 10 avril 2026. Il est consultable sur sur demande aux horaires d'ouverture de la mairie.

Les objectifs principaux de la municipalité sont :

- Maîtriser les dépenses de fonctionnement, malgré un contexte inflationniste, tout en maintenant la qualité des services aux habitants.
- Rembourser les emprunts en cours pour contenir la dette communale.
- Mobiliser des subventions auprès des différents organismes publics (Etat, Région, Département, TCM).

Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de



fonctionnement), incluant notamment le versement des rémunérations des agents ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'aven

La commune compte 447 habitants en 2026, chiffre stable par rapport à 2025 (447 habitants).

L'année 2026 connaîtra les éléments suivants :

- Crise énergétique mondiale,
- Dégradation des perspectives économiques de la zone euro (et impacte de la guerre en Iran),
- Une forte inflation en France avec un ralentissement de l'économie.

La municipalité se fixe en objectifs sur le budget 2026 :

- Rénovation de la grange Chez Ginette en un lieu de multiactivités
- Réhabilitation du presbytère en trois logements
- Aménagements du cimetière et reprise de concessions
- Réfection de la voirie rue du Pré Pitois & rue de la Mission
- Réalisation de panneaux entrée de commune et mise à jour de la signalétique générale
- Rénovation de la mairie
- Réalisation d'un terrain de pétanque

### III. La section de fonctionnement

#### A. Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : les recettes d'un côté et toutes les dépenses de l'autre.

#### Pour notre commune :

**Les recettes de fonctionnement** correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

**Les recettes de fonctionnement 2026 représentent 949 507 euros.**

**Les dépenses de fonctionnement** sont constituées par les rémunérations du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les rémunérations des agents correspondent à 22 % des dépenses de fonctionnement.

**Les dépenses de fonctionnement 2026 représentent 949 507 euros.**



Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

- Les impôts locaux,
- Les dotations versées par l'Etat,
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population.

## B. Les principales dépenses et recettes de la section

FONCTIONNEMENT			
	2026		2026
DÉPENSES	975 442	RECETTES	975 442
011. Charges à caractère général	319 773	002. Résultat d'exploitation reporté	534 417,33
012. Charges de personnel et frais assimilés	198 000	013. Atténuations de charge	2 000
014. Atténuations de produits (FNGIR)	53 000	70. Produits des services, du domaine et ventes divers (poste et vente de bois)	33 201,67
023. Virement à la section d'investissement	250 000	73. Impôts et taxes (attribution de compensation)	80 000
65. Autres charges de gestion courante (Incendie, Pompiers, école, assainissement, Élus)	88 980	731. Impositions directes (taxe de séjour, taxe foncière)	229 823
66. Charges financières (remboursement intérêts d'emprunts)	58 669	74. Dotations et participations (dotation forfaitaire des communes)	83 500
67. Charges exceptionnelles (reprise d'erreurs comptables 2022)	2 000	75. Autres charges de gestion courante (loyer logement)	4 500
68. Dotations aux provisions semi-budgétaires (risque éventuel)	5 000	76. Produits financiers (participations - GSFb)	5 000
		77. Produits exceptionnels	3 000

## IV. La section d'investissement

### A. Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, etc.



Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (par exemple la Taxe d'aménagement et la FCTVA) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

## B. Une vue d'ensemble de la section d'investissement

INVESTISSEMENT			
	2026		2026
DÉPENSES	1 266 563	RECETTES	1 266 563
001. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	424 547,47	001. Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0
041. Opé. d'ordre patrimoniales	40 000	021. Virement de la section d'exploitation	250 000
10. Dotations, fonds divers et réserves	3 000	041. Opé. d'ordre patrimoniales	40 000
16. Emprunts et dettes assimilées	290 000	10. Dotations, fonds divers et réserves <i>(FCTVA, TAM, 1068)</i>	274 363
20. Immobilisations incorporelles	60 000	13. Subventions d'investissement	401 600 <i>(337K RAR)</i>
21. Immobilisations corporelles	449 015,53 <i>(11K RAR)</i>	16. Emprunts et dettes assimilées	300 600
		21. Immobilisations corporelles	0

Pour rappel, il y a eu des restes à réaliser en 2025 qui ont été reporté en 2026 :

- 11 206,27 € pour les dépenses d'investissement (chantier de l'église en phase tranche ferme et optionnelle).



2131	Rénovation de l'atelier Point P	483,18 €
2131	Repiquage et traitement toiture église - ARTISANS COUVREURS DE CHAMPAGNE	5 957,28 €
2131	Rénovation logement communal - AE Menuiserie	4 765,81 €
	<b>TOTAL</b>	<b>11 206,27 €</b>

- 337 391,60 € pour les recettes d'investissement (les subventions de l'église).

1321	Ministère de la Culture - DRAC Grand'Est - église tranche optionnelle	153 323,60€
1323	Département AUBE - église tranche optionnelle	52 468,00€
1328	Fondation du patrimoine - église tranche ferme et optionnelle	131 600,00€
	<b>TOTAL</b>	<b>337 391,60€</b>

### C. Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

L'année 2026 est essentiellement consacrée au lancement de nouveaux grands projets : création d'un tiers lieu, rénovation de 3 logements communaux, aménagement du cimetière, signalétique dans la commune, aménagement de la mairie et réalisation d'un terrain de pétanque. Le budget restant sera consacré à financer les projets suivants, évalués à 950K € qui sera réparti sur plusieurs années.

Les principales dépenses d'investissement s'articulent autour de :

- Rénovation de la grange Chez Ginette en un lieu de multiactivités
- Réhabilitation du presbytère en trois logements
- Aménagements du cimetière et reprise de concessions
- Réfection de la voirie rue du Pré Pitois & rue de la Mission
- Réalisation de panneaux entrée de commune et mise à jour de la signalétique générale
- Rénovation de la mairie
- Réalisation d'un terrain de pétanque



## D. Les subventions d'investissements prévues

Des subventions prévues en 2025 et qui seront réceptionnées en 2026 : 374 391,83 €.

RECETTES INVESTISSEMENT 2025		
IMPUTATION	TIERS	MONTANT HT
1321	Ministère de la Culture - DRAC Grand'Est - église tranche optionnelle	153 323,60€
1322	Région Grand'Est - église tranche optionnelle	30 000,00€
1323	Département AUBE - église tranche optionnelle	52 468,00€
13251	Troyes Champagne Métropole - solde église tranche optionnelle	7 000,23€
1328	Fondation du patrimoine - église tranche ferme et optionnelle	131 600,00€
<b>TOTAL</b>		<b>374 391,83€</b>

De plus, la FCTVA 2025, d'un montant de 153 542,51 €, qui devait initialement être perçue en décembre 2025, ne sera finalement versée qu'en février 2026, en raison d'un problème informatique.

## E. Etat de la dette

Fin 2025, les remboursements d'emprunts existants sont de 28 543,62 € pour la partie capital par an et 22 639,99 € pour la partie intérêts annuels. Pour 2026, les remboursements d'emprunts existants seront de 277 935,53 € pour la partie capital par an et 12 571,16 € pour la partie intérêts annuels. Cela ne prend pas en compte un nouvel emprunt potentiel qui serait contracté en 2026. Il a été inscrit au budget primitif un prêt potentiel de 300 000€ afin de pouvoir lancer les grands projets de cette année. Les conditions de ce crédit ne sont pas encore connues.

La commune a contracté un nouvel emprunt fin 2023 auprès de l'Agence France Locale d'un montant de 150 000 € pour une durée de 15 ans à un taux de 3,85 %. Ce crédit servira au financement des travaux de rénovation de l'église.

La commune a deux autres emprunts en cours, l'un pour les travaux de la Petite rue et l'autre pour l'achat de bois et forêts.

La commune a eu recours à un emprunt (crédit relais) d'un montant total de 500 000€ afin de pouvoir attendre les subventions liées aux travaux de la rénovation de l'église. 250 000€ ont été débloqués en 2024 et ont été



remboursés en février 2026. Le capital restant dû fin 2025 s'élève à 537 000€. Il a été réduit à 291 904,53€ dès février 2026 avec le remboursement du prêt relais.

Actuellement, la commune a un ratio de dettes sur l'autofinancement de 3,7 ans en 2025 contre 4,8 ans en 2024. Un ratio inférieur à 3 ans est considéré comme un endettement faible. L'endettement de 2025 est moyen et maîtrisé. L'augmentation entre 2023 et 2024 s'explique par les deux crédits contractés fin 2023 et début 2024 pour financer les travaux de rénovation de l'église.

EMPRUNTS 2026	MONTANT INITIAL	TERME	ECHÉANCE	INTÉRÊTS	CAPITAL RESTANT DÛ
DEXIA CREDIT LOCAL	130 K€	14 ans 01/03/2027	9 765,98	2 439,19	22 K€
CAISSE D'EPARGNE LORRAINE CHAMPAGNE	200 K€	20 ans 01/08/2035	10 000	3 599,31	100 K€
AGENCE FRANCE LOCALE	150 K€	15 ans 15/01/2038	8 169,55	5 180,49	125 K€
CREDIT AGRICOLE	500 K€	24 mois 15/02/2026	250 000	2 750,00	0€